



DÉTAIL DU MODULE – FFA – BF – M4

Description	Concevoir des offres de formation pour adultes. La supervision se réalise selon le document « détail supervision ».
Prérequis	En principe, le module FFA – BF – M1 ou « Certificat FSEA Formateur / Formatrice d'adultes » est exigé, ainsi qu'une expérience pratique dans l'animation de cours destinés à des adultes.
Groupe-cible	Ce module de qualifications supplémentaires s'adresse à toute personne qui souhaite se spécialiser dans le domaine de la formation des adultes et acquérir les compétences nécessaires à la conception et à l'évaluation d'offres de formation.
Nombre de participants/tes	Au minimum 6 et au maximum 16 par classe.
Compétence opérationnelle	Concevoir, dans son domaine spécifique, des offres de formation pour adultes, au niveau du contenu, du financement et de l'institution.
Compétences	<ul style="list-style-type: none">• Clarifier, dans son domaine spécifique, les besoins en formation ainsi que les intérêts et les exigences du public cible.• Identifier les développements et les tendances sociales importants dans son domaine spécifique, et en tenir compte dans la planification d'offres de formation.• Prendre en considération, lors de la conception d'offres de formation, les aspects juridiques et liés à la politique de la formation, ainsi que les directives institutionnelles.• Tenir compte, lors de la conception didactique, des possibilités existantes par rapport aux formes et aux modalités d'apprentissage.• Sur la base des compétences définies, fixer les procédures appropriées pour le transfert et l'évaluation de l'apprentissage.• Calculer le coût d'offres de formation, décrire et présenter ces offres de manière adaptée au public cible.• Lors du développement de projets d'offres de formation, concevoir clairement son rôle de mandataire.
Contenus	Contenus et structure de projets d'offres de formation / Tendances sociales et leurs influences sur l'offre de formation / Lignes directrices et conditions cadres de l'institution / Méthodes simples d'évaluation des besoins en formation et d'analyse du marché / Définition de compétences et de ressources / Conception didactique : objectifs, contenus, méthodes et modalités d'apprentissage / Diversité des approches didactiques et méthodologiques et leurs conséquences sur la conception d'offres de formation / Calcul des coûts d'offres de formation / Notions de base en marketing dans le domaine de la formation, et cohérence dans la conception et la communication de l'offre de formation / Niveaux et procédures d'évaluation de l'apprentissage / Notions de base sur la gestion de la qualité / Principes de la didactique / Clarification du mandat et rôle de concepteur assumé par les Formateurs/trices.
Positionnement du module	Le module FFA-BF-M4 «Concevoir des offres de formation pour adultes» est l'un des prérequis pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre « Formateur / Formatrice d'adultes avec brevet fédéral ». Ce module fait partie des qualifications supplémentaires du système modulaire Formation des Formateurs / Formatrices d'adultes.
Évaluation des compétences	Pour ce module, l'évaluation des compétences se fait sur l'élaboration ou le remaniement d'un projet d'offre de formation dans son domaine spécifique. Les directives suivantes régissent la rédaction du projet : <ul style="list-style-type: none">• Le projet se réfère à son domaine spécifique.• Le projet est réaliste et réalisable.• Le projet, présenté par écrit et commenté, compte entre 30'000 et 50'000 signes (espaces compris). De la documentation peut être jointe comme pièces annexes.• Le travail est structuré de manière adéquate et contient les points suivants :



- Présentation de la situation de départ, de la tâche ou du mandat attribué ;
- Analyse des besoins et/ou analyse du marché et/ou analyse du groupe-cible ;
- Objectifs globaux de l'offre de formation (avec définition des compétences et des ressources) ;
- Présentation des lignes institutionnelles et des conditions cadres ;
- Conception didactique mentionnant les motivations et les liens avec le domaine spécifique ou le secteur professionnel ;
- Considérations sur le transfert et l'évaluation de l'apprentissage ;
- Réflexion sur le calcul du coût de la formation ;
- Positionnement de l'offre de formation et communication ;
- Référence au système et aux mesures d'assurance qualité de son institution ;
- Evaluation des forces et des éventuelles faiblesses du projet et de leurs conséquences pour son développement ultérieur ;
- Réflexion sur sa manière de procéder et sur son rôle en tant que mandataire.

Ce module donne lieu au Certificat FFA-BF-M4 (Module 4), reconnu par la FSEA. Combiné aux quatre autres certificats modulaires, il permet d'obtenir le brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes.

Pour l'obtention du certificat modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Au moins 80% de présence et de participation active aux cours ;
- Appréciation « acquis » pour l'évaluation des compétences par le Formateur / la Formatrice du module.

Comme l'indiquent les descriptifs modulaires FFA-BF-M4 et FFA-BF-M5, la supervision a lieu dans le cadre du module 4, et/ou dans le cadre du module 5 ou en dehors de ceux-ci selon le document

« Détail – Supervision ».

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance et validation des acquis, la supervision est vérifiée au terme du module FFA-BF-M5.

Brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes

Les qualifications de base

- FFA-BF-M1 Animer des sessions de formation pour adultes

Les qualifications supplémentaires

- FFA-BF-M2 Accompagner des processus de formation en groupe
- FFA-BF-M3 Soutenir des processus d'apprentissage individuels
- FFA-BF-M4 Concevoir des offres de formation pour adultes
- FFA-BF-M5 Concevoir des sessions de formation pour adultes sur le plan didactique

sont nécessaires pour l'obtention du brevet fédéral Formateur / Formatrice d'adultes.

Les candidates et candidats qui ont obtenu les 5 certificats modulaires (M1 durée illimitée, M2 à M5 durée de cinq ans à partir de la date d'émission) et qui disposent de la pratique professionnelle requise peuvent s'inscrire pour l'admission à la vérification finale centralisée pour l'obtention du titre de Formateur / Formatrice d'adultes avec brevet fédéral.

Diplôme fédéral de responsable de formation

L'examen professionnel supérieur

Vous pouvez obtenir, si vous êtes titulaire du brevet fédéral de Formateur / Formatrice d'adultes, du diplôme fédéral de Formateur / Formatrice en entreprise ou du diplôme Formateur / Formatrice d'adultes ES, et à condition de suivre les 6 modules préparatoires, le droit de vous annoncer à l'examen professionnel supérieur (EPS). Après la rédaction d'un travail de diplôme, sa défense et un examen oral d'une journée jugés suffisants, vous pourrez porter le titre de «Responsable de formation avec diplôme fédéral».

Tous les certificats de modules peuvent être aussi bien obtenus dans une institution certifiée ou par une



procédure de validation des acquis.

Dates

Trois à quatre jours par mois.

Horaire

08 h.15 – 12 h.00 (pause de 10 h.00 à 10 h.30) temps de présence net 03 h.15
13 h.00 – 16 h.45 (pause de 14 h.45 à 15 h.15) temps de présence net 03 h.15

Durée du module

39 h. de temps de présence net au cours.

Intervenant-e-s

Responsable du module : Monsieur Pascal Vuadens, psychologue licencié, université de Lausanne.

Travail autonome

90 h. de travail autonome. Environ la moitié du temps indiqué pour le travail autonome est organisé par le Formateur / la Formatrice du module.

Des lectures d'approfondissement sur la théorie de la communication, l'élaboration de connaissances sur les structures de formation et sur l'offre de formation existante dans son domaine spécifique, une réflexion individuelle régulière et l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module font notamment partie du travail autonome.

Le module correspond à 4,5 crédits ECTS.

Prix

Fr. 2'100.- (taxe pour le contrôle et l'enregistrement du certificat comprise).

Lieu

Fédération romande des écoles de conduite – Route du Village 14 – Puidoux

Voies de recours et nouvelle évaluation

Il est possible de présenter, contre l'appréciation « non acquis », un recours écrit et motivé auprès de la commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite dans un délai de 30 jours. Le recours est gratuit.

La commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite peut prendre les décisions suivantes :

- Approbation du bien-fondé du recours (par conséquent évaluation des compétences du module : « acquis »).
- Nouvelle évaluation.
- Rejet du recours.

Il est possible de présenter, contre la décision de la commission formation de la Fédération romande des écoles de conduite, un recours écrit et motivé auprès de la CAQ dans les 30 jours. La CAQ vérifie que la procédure s'est déroulée correctement d'un point de vue formel. Le recours est gratuit.